

# MAIRIE D'ESQUAY NOTRE DAME

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf,

Le seize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Raymond LUCAS, Maire.

**Etaient présents** : M. Raymond LUCAS – M. Jean LEFRANC – M. Thierry RICHARD – M. Gilles MINERBE – M. Jean-Louis POISSONNIER – M. Benoît HEBERT – Mme Annie PERROTTE – M. Philippe WETTERWALD - Mme Cristelle FLOQUET.

**Absents excusés** : M. Alain GOBE donne pouvoir à M. Raymond LUCAS,  
Mme Stéphanie JOFFREDO donne pouvoir à M. Benoît HEBERT,  
Mme Christine PHILIPPE donne pouvoir à Mme Cristelle FLOQUET,  
M. Gilles OSMONT donne pouvoir à M. Jean LEFRANC,  
Mme Sandrine PAILLEY donne pouvoir à M. Thierry RICHARD.

**Absent** : M. Anicet LEBRETON

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Rachat du terrain cadastré ZC N°177 à l'EPFN (Et ablissement Public Foncier de Normandie),
2. Ouverture d'une ligne de trésorerie,
3. Délibération autorisant Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres (étude architecturale de la future salle polyvalente),
4. Rapport des commissions,
5. Questions diverses.

#### **1. Rachat du terrain cadastré ZC N°177 à l'EPFN (Et ablissement Public Foncier de Normandie) :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier provenant de Maître Deville lui demandant de prendre une nouvelle délibération concernant l'acquisition du terrain cadastré ZC n°177 appartenant à l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer les actes d'acquisition de ce terrain. Cette délibération remplacera celle en date du 6 février 2009.

#### **2. Ouverture d'une ligne de trésorerie :**

Pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la proposition pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de l'établissement Dexia Crédit local :

Montant : 70000 euros

Durée : 360 jours

Vu l'article L2122-22 du CGT, le conseil municipal confère délégation utile à Monsieur le Maire pour la souscription d'une ligne de trésorerie de 70000 euros auprès de Dexia Crédit local, de la signature de la convention à passer avec Dexia et l'acceptation des conditions de remboursement.

### **3. Délibération autorisant Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres (étude architecturale de la future salle polyvalente) :**

Plusieurs réunions ont eu lieu en 2008-2009 pour pouvoir définir le cahier des charges de la future salle polyvalente. Aujourd'hui un appel à concours d'architectes est nécessaire afin d'établir concrètement une vue d'ensemble du futur projet. Un avis d'appel d'offres est donc souhaitable pour pouvoir étudier plusieurs propositions.

A l'unanimité, les membres présents autorisent Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour l'étude architecturale de la future salle polyvalente.

### **4. Rapport des commissions :**

Thierry RICHARD : Une prochaine réunion avec l'Agence Routière Départementale (ARD) et Egis Aménagement (société retenue pour l'aménagement de la RD 89) aura lieu à la mi-novembre.

Jean LEFRANC : Le voyage des anciens le 3 octobre dernier s'est très bien passé, tout le monde était content.

Mme Annie PERROTTE, en l'absence d'Alain GOBE, revient sur l'exposition de peinture qui a eu lieu le dimanche 27 septembre. 45 personnes sont venues et plusieurs tableaux ont été vendus. Les exposants ont été très satisfaits et proposent de recommencer prochainement.

### **5. Questions diverses :**

Monsieur LUCAS donne lecture d'un courrier de Monsieur MADELAINE Paul. Celui-ci demande s'il est possible de mettre ses bêtes (vaches) au champ aux bœufs. D'autres demandes de même nature ont été proposées. L'aménagement de ce champ par la collectivité étant en projet, il n'est pas possible de répondre favorablement à sa demande.

Monsieur le Maire donne lecture également d'un courrier de M. et Mme BOURSIN qui demandent à ce que les arbres de l'école soient élagués car ceux-ci empêchent l'ensoleillement de leur jardin. Une entreprise doit être contactée en fin d'année.

Benoît HEBERT nous informe qu'un enfant de 7 ans déposé à l'école un matin est ressorti de la cour de récréation et a été retrouvé au bout du petit chemin se trouvant à la deuxième entrée (rue du dorset) entre 8h50 et 9h00. Il est rappelé qu'à cette heure, la responsabilité n'incombe pas à la collectivité. Il est fait remarquer également que le soir, certains enfants (en élémentaire) attendent leurs parents à l'intérieur de la cour de l'école, sans aller à la garderie. Il est rappelé que les enfants sont sous la responsabilité des parents à partir de 16h40, en cas d'incident, ni les instituteurs, ni les atsems, ni le maire ne seront portés comme responsables. Les enfants peuvent être accueillis en garderie.

Monsieur le Maire a assisté début octobre à une réunion d'information sur le passage au tout numérique le 9 mars 2010. Il est vivement conseillé de faire attention au démarchage à domicile. Les professionnels ont tous signés une charte de confiance « tous au numérique ». Pour en connaître la liste : [www.tousaunumerique.fr](http://www.tousaunumerique.fr) ou 0970 818 818. En cas de doute, contactez-les. Une information sera diffusée dans le prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

Esquay Notre Dame, le 19 octobre 2009

Le Maire,  
Raymond LUCAS